



EURODEFENSE

MOTION **sur le suivi parlementaire** **de la Politique de Sécurité et de Défense Commune**

Le réseau EURODEFENSE prend note de la décision des gouvernements de mettre fin à l'activité de l'Assemblée de l'UEO pour le 30 juin 2011 et regrette qu'aucune assemblée interparlementaire n'est encore été mise en place au sein de l'Union européenne pour traiter de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC).

Les gouvernements ont besoin du soutien des parlements nationaux, dont les membres ont la responsabilité d'informer le public sur ce que l'UE fait réellement pour faire avancer la politique étrangère, de sécurité et de défense. La participation des parlementaires nationaux au débat sur la PSDC à un niveau interparlementaire est essentielle au développement ultérieur de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Europe.

Le Traité de Lisbonne appelle à une plus grande implication des parlements nationaux dans l'Union européenne. L'article 12.f affirme que « les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'UE ». Le Protocole n°1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE offre de nouvelles possibilités de dialogue entre les parlements nationaux, et entre ces derniers et le Parlement européen.

EURODEFENSE recommande la mise en place par l'Union européenne d'une Conférence interparlementaire permanente sur la PSDC, basée sur le Protocole n°1 du Traité de Lisbonne et composée de membres des parlements nationaux et du Parlement européen.

Baden, le 6 novembre 2010